



# Capui Info n°12

Le 15 octobre 2018

Chers adhérents,

L'Assemblée Générale 2018 aura lieu Samedi 17 novembre. Vous trouverez ci-joint la convocation, ainsi que l'appel à cotisation, tardif, mais bien valable pour l'exercice 2018. Vous pouvez nous l'adresser par courrier dès maintenant, ou l'apporter le jour même.

Voici quelques sujets qui seront abordés lors de cette assemblée :

➤ Deux réunions du CSSSA ont eu lieu cette année, les 26 mars et 11 octobre à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, avec tous les acteurs de la sécurité autour de Seine-Aval. En effet, deux incidents majeurs d'exploitation ont eu lieu en 2018, et nécessitaient une communication aux communes et associations riveraines.

Ces deux incidents ont donné lieu à des expertises pour analyser les causes. Des mesures ont été prises. Il n'y a pas eu de danger pour les riverains, pas de déclenchement de plan de secours de type PPI, mais un défaut évident de communication avec les communes et la prise de conscience que la procédure d'alerte n'était pas opérationnelle.

➤ Finalisation du PPI (Plan Particulier d'Intervention) : l'étude de dangers a conduit à un schéma d'intervention en cas d'accident à Seine Aval. En cas de déclenchement des sirènes, il faudra adopter un réflexe de confinement systématique (ou mise à l'abri dans un bâtiment fermé). Une plaquette sera distribuée aux riverains, et des réunions publiques d'information seront organisées par les communes.

➤ Visite du 7 juin à Seine Aval et réunion du Jury de Nez.  
Onze membres du CAPUI ont pu participer à cette visite  
Un point sur les travaux vous sera présenté en assemblée générale.  
Sur le plan des nuisances, une étude acoustique a été menée : les nuisances sonores ont été étudiées, leur origine identifiée, et des mesures ont été prises.  
Il y a eu très peu de plaintes pour nuisances olfactives depuis le début de l'année, les récentes unités de désodorisation sont performantes.  
Concernant l'éclairage du chantier souvent mentionné par les riverains de la Frette, maintenant que le chantier de la filtration membranaire est achevé, son éclairage va être réduit.

➤ Les communes de La Frette et d'Herblay ont obtenu la reprise du service gratuit du passeur pendant l'été. Rappelons qu'il s'agit d'une compensation historique aux nuisances subies par les riverains de l'usine.

Nous espérons vous voir nombreux à notre assemblée générale, occasion de poser vos questions et d'échanger nos différents points de vue. Cordialement.

*Les membres du Conseil d'Administration du CAPUI*